



Dettes payées mais pas les intérêts

Par **chatton742004**, le **18/04/2018** à **07:34**

Bonjour

En 2004, j'ai contracté un crédit pour une tierce personne qui m'a bien roulé.

On est passé devant le juge, mais c'est quand même à moi de payer ! En bref, suite à certains soucis, j'ai payé que 100 euros par mois.

Au début de l'année mon huissier me dit que les créanciers voulaient le retour du dossier et que je devais annuler l'ordre de paiement ! (ouf enfin une bonne nouvelle) mais non 1 mois après un nouvel ordre de paiement par un autre huissier de justice !

La dette dite est payée mais il reste les intérêts qui sont très élevés plus tous les frais

Est-ce que c'est possible de faire annuler tous les frais et intérêts qui pour une dette de 13000 euros rembourser ils réclament encore 7600 euros ?

Si oui comment je peux faire ?

merci

Par **amajuris**, le **18/04/2018** à **10:15**

bonjour,

c'est le jugement vous condamnant à payer qui doit s'appliquer.

En principe, il doit mentionner les intérêts à payer et vous aurez à payer en plus les frais de recouvrement.

Je comprends que vous avez contracté un crédit à votre nom et que vous avez donné cet argent à une autre personne.

Vous devez vous retourner contre cette personne, ce n'est pas le problème de l'organisme de crédit.

salutations